

SOLIDARITÉ ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Jadoul Evelyne

« Le réchauffement climatique n'est pas un problème environnemental. Il ne s'agit pas là d'une question à laquelle on peut répondre par la mobilisation de quelque gadget technologique ou par l'espoir que se répande une éthique de la sobriété qui se manifesterait dans les comportements quotidiens. Le réchauffement est un problème écologique et politique. Il soulève des questions qui touchent au lien qui unit l'humanité à son milieu de vie et à l'organisation générale de la vie collective. La réponse à ces questions ne sera pas offerte par une divinité bienveillante, pas plus qu'elle n'émergera du fonctionnement du marché. La réponse au réchauffement est à construire dans le cadre de procédures démocratiques et de rapports de force entre groupes sociaux porteurs de projets de société concurrents¹ ».

La solidarité pour limiter les effets du changement climatique

Contre-vérité : La lutte contre le changement climatique détruit l'emploi ?

Il est maintenant reconnu par la communauté internationale que les objectifs prévus par le protocole de Kyoto, - 7,5 % pour la période 2008 – 2012 en Région wallonne - sont largement insuffisants. Si nous voulons atteindre un niveau d'émission qui permette de limiter les conséquences les plus dramatiques du réchauffement climatique, il faudrait, d'après le GIEC², atteindre des réductions d'émissions de 25 à 40 % d'ici 2020 et de 50 à 85 % pour 2050.

En décembre 2008, l'Union européenne, prenant le leadership des négociations, a adopté son paquet « énergie-climat » et augmenté l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à 20 % pour 2020, voire 30 % si un accord international est conclu à Copenhague.

L'objectif global européen de réduction de 20 % se traduira à deux niveaux :

- pour les entreprises, il est prévu de revoir le système d'échange de quotas d'émission³, principalement en instaurant un système d'allocation communautaire (abrogation des plans nationaux), en étendant le champ d'application de cette réglementation (par exemple au secteur aérien) et en mettant progressivement aux enchères les quotas jusqu'ici attribués gratuitement ;

¹ Denis, B. (2009) changements climatiques et action syndicale, in : Faniel, J., Gobin, C., Devos, C et Vandaele, K. (2009), Solidarité en mouvement, Perspectives pour le syndicat de demain, Centrale Générale, ASP.

² GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, voir <http://www.ipcc.ch>

³ En Région wallonnes, 127 installations étaient concernées par le système d'échange des quotas d'émission.

- par la fixation d'objectifs nationaux pour les secteurs qui ne sont pas soumis à cette réglementation. L'objectif assigné à la Belgique est une réduction de 15 % des émissions de ces secteurs (dont : la construction, les transports, l'agriculture, les petites installations industrielles et de traitement des déchets).

Ce renforcement nécessaire des normes environnementales, notamment pour les entreprises, résulte du constat selon lequel les mesures basées sur les mécanismes de marché, comme l'échange de droits d'émission, n'ont pas provoqué de réduction structurelle des émissions ni de changement dans les modes de production. En effet, durant la phase 2005 - 2007, les sur-allocations de quotas aux entreprises ont court-circuité le système et leur ont permis de réaliser des profits supplémentaires en vendant les quotas excédentaires. Durant la période 2008-2012, les quotas ont été attribués plus sévèrement mais les entreprises sont autorisées à utiliser d'autres mécanismes de marché (mécanismes de développement propre ou implémentation conjointe), ce qui les dispensera également d'investir dans l'amélioration des unités de production européennes. De plus, à partir de mi-2008, la crise économique a entraîné une baisse des émissions suite à une production industrielle et une demande d'énergie moindres (voir encadré).

Le marché du carbone en 2008 : très profitable pour les fabricants d'acier européens

Les données d'émissions de 2008 montrent une baisse du volume des émissions d'environ 6 % par rapport à 2007. Environ 2 milliards de quotas ont été utilisés, à un coût moyen de 22 €/tonne de CO₂ (prix minimum 13.7€/t en décembre 2008, maximum de 28.54€/t en juin 2008). Ces chiffres confirment l'effet de la récession. Les réductions les plus importantes ont eu lieu dans les secteurs « ciment, chaux et verre » et « papier et pâte à papier ».

Le marché s'attend par ailleurs que la crise économique entraîne davantage de réductions de la demande de quotas d'émissions en 2009, et de là, la réduction du prix du carbone. On a ainsi vu début 2009 les émetteurs de carbone vendre leurs quotas excédentaires pour lever des fonds, portant les prix du CO₂ à leur niveau le plus bas en février.

Ces données permettent aussi d'identifier les sites qui ont reçu un quota trop élevé par rapport à leurs émissions de 2008. Ainsi, dans le « top 10 » de ces sites, on retrouve 9 sites liés à la fabrication d'acier. Ces quotas excédentaires ont soit été vendus sur le marché par ces entreprises, soit mis en réserve pour les prochaines années.

L'ensemble des producteurs d'acier européen a reçu environ 50 millions de tonnes de CO₂ en excédent, soit 1/3 en trop (l'équivalent de plus de 1 milliard €), ce qui est attribué au lobbying intensif que cette industrie a mené lors des négociations d'allocation des quotas. En effet, pour ces industries, la crise ne se fait que faiblement ressentir dans les données d'émissions 2008 par rapport à 2007, principalement à cause des niveaux élevés de production au 1er semestre 2008. Au total, la production a baissé de 5.3 % en 2008 selon la World Steel Association.

La situation en 2009 (chiffres disponibles en mai 2010) devrait par contre être différente puisque la production d'acier mondiale s'est réduite d'environ 23 % au premier trimestre par rapport à la même période en 2008 (au niveau belge, recul de 72 %). Par conséquent, le nombre de quotas excédentaires devrait exploser en 2009.

Le système d'échange des quotas d'émission, réponse capitaliste au problème climatique, s'est révélé non seulement peu efficace sur le plan environnemental mais a également des effets pervers au niveau social.

D'une part, on a constaté que les entreprises multinationales se servent des quotas d'émission pour exacerber la concurrence les différents sites et leurs travailleurs. En effet, certains sites ont assez de quotas et pourraient les transférer aux sites de la même multinationale qui en auraient besoin. Mais elles ne le font pas car il existe une concurrence entre sites et les quotas excédentaires sont utilisés pour augmenter la rentabilité des sites. Le CO2 n'est plus un polluant mais devient un instrument de rentabilité financière.

Ensuite, le système d'échange des quotas est présenté par les entreprises comme un frein à la compétitivité, puisque, dans un contexte de mondialisation, un pays imposant des objectifs de réduction ambitieux à ses entreprises risque de provoquer des délocalisations (« fuites de carbone ») et de dissuader les investisseurs potentiels. La Région wallonne, avec son tissu industriel historique, est particulièrement exposée à ce type de pression. En conséquence, les lobbies industriels s'attachent à réclamer aux autorités politiques un affaiblissement de la norme, sous forme d'un octroi excessif de quotas. Démarche qui a été largement couronnée de succès, notamment pour la période 2005-2007, et a permis à certaines entreprises d'engranger d'énormes profits financiers (voir encadré). La réforme du système, présentée dans le paquet énergie-climat, qui prévoit des exceptions à la mise aux enchères des quotas pour les secteurs à forte consommation d'énergie, ne mettra certainement pas un frein aux pressions patronales. Celles-ci seront relayées du niveau national au niveau européen par les lobbies industriels sectoriels.

Au niveau local, les travailleurs sont soumis à une nouvelle forme de chantage à l'emploi et à l'investissement. Dans ce contexte, les organisations syndicales sont acculées à plaider, à côté des organisations patronales, contre l'adoption de mesures fortes de réduction des émissions de GES.

On assiste par ailleurs à une tendance à l'individualisation des responsabilités. Le discours « politiquement correct » actuel est culpabilisant. Il oublie le collectif et pointe les comportements individuels comme seuls responsables du changement climatique. « Faire les bons gestes pour la planète » ne suffira cependant pas. Ces changements de comportements doivent être accompagnés de changements structurels dans la sphère de production.

La réponse à la lutte contre le changement climatique doit être collective et globale. En effet, défendre un intérêt particulier revient à oublier que tout affaiblissement de l'objectif au niveau d'une entreprise ou d'un secteur devra être compensé par un accroissement de l'effort pour les autres secteurs. Des exemples existent déjà :

- en 2008, au niveau européen, les principaux acheteurs de quotas sur le marché du CO2 ont été les producteurs d'électricité. Or, ceux-ci répercutent

le coût de ces quotas sur les consommateurs : 1/5 du prix de l'énergie serait dû à l'achat de quotas de CO2. D'autre part, les entreprises qui ont reçu trop de quotas les vendent sur le marché. Les consommateurs paient par conséquent les profits de quelques multinationales ;

- pour atteindre l'objectif national belge, le gouvernement fédéral devrait acheter 12 millions de tonnes de droits d'émission sur la période 2008-2012 (à 15€/tonne de CO2, cela représente 180 millions €). Si un secteur ou une entreprise ne respecte pas ses objectifs, le gouvernement fédéral devra augmenter la quantité de quotas à acheter. Au final, c'est de nouveau le citoyen qui paiera.

Il ne faut pas pratiquer la politique de l'autruche. A terme, dans une société « bas-carbone », les activités économiques basées sur l'utilisation de l'énergie fossile seront amenées à se réorienter. Des gains et des pertes en emplois sont attendus et *« aucun secteur ne peut s'abstraire des conséquences du changement climatique, soit qu'ils soient directement touchés, soit qu'ils aient à subir les effets positifs ou négatifs, des mesures prises pour lutter contre le réchauffement⁴ »*. La stratégie capitaliste n'apporte aucune réponse à ces défis majeurs.

Il faut dès lors plaider pour l'instauration d'instruments pour anticiper et accompagner de manière socialement responsable les mutations économiques et sociales nécessaires et faire des travailleurs les acteurs de ce changement. Les décisions d'investissement et de mutation technologique doivent revenir dans la sphère collective : investissements en matière d'énergie, d'infrastructures de transport, de production « propre », etc.

La solidarité entre tous est par conséquent la seule voie possible pour défendre les normes nécessaires à notre survie et appeler à une transition des activités économiques pour qu'elles soient compatibles avec la résolution de la crise climatique.

Les mécanismes de marché du protocole de Kyoto ou le néocolonialisme climatique ou La solidarité pour que les projets du Sud soient socialement justes

Le Protocole de Kyoto, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2008-2012, a introduit trois mécanismes de marché dit mécanismes flexibles, afin de réduire les coûts liés à la mise en oeuvre des engagements des pays industrialisés. Parmi ces mécanismes, un seul touche directement aux relations Nord/Sud. Il s'agit du « mécanisme de développement propre » (MDP), qui permet aux pays industrialisés ou aux entreprises de ces pays d'investir dans un pays en développement dans un projet de réduction des GES (construction de centrales électriques « propres », d'éoliennes, boisement, ...). En échange, cet investisseur récolte les quantités d'émissions ainsi épargnées et peut les déduire de ses obligations internationales de réduction ou les vendre sur le marché. Le PVD bénéficie de l'investissement et théoriquement d'un transfert de technologie.

⁴ Voir l'étude « "Changement climatique et emploi Impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO2 dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030 », CES, 2007.

Ce mécanisme, qui rencontre un grand succès (plus de 4200 projets sont identifiés, dont 1814 enregistrés par les N-U⁵) apparaît cependant de plus en plus critiqué. En effet, il est important de s'assurer que les réductions des émissions dans les PED, réalisées avec les MDP soient effectives et qu'elles aient un caractère de « complémentarité », c'est-à-dire qu'elles n'aient été rendues possibles que grâce à ces MDP. Or il apparaît qu'entre 1/3 et 2/3 des projets auraient été réalisés de toute façon, le principe de complémentarité étant impossible à prouver et ouvert à interprétation. Une étude a par ailleurs montré que presque $\frac{3}{4}$ des projets MDP étaient déjà réalisés au moment de leur approbation par les N-U, démontrant ainsi que le financement MDP n'était pas nécessaire. Des doubles comptages auraient également été enregistrés.

La nature des projets pose également question. En effet, on a constaté que fin 2007, environ 40 % des projets étaient liés à la réduction de gaz industriels réfrigérants dont le potentiel de réchauffement est très important et qui permettent d'obtenir très facilement (en installant un incinérateur) de nombreux certificats d'émission. Les projets de boisement sont aussi problématiques notamment au niveau social, puisqu'on assiste à une privatisation massive des terres des PVD pour produire des quotas de GES utilisés par les pays industrialisés.

La répartition des projets MDP est aussi particulièrement critiquable: la grande majorité des projets se réalise en Inde et en Chine, l'Afrique étant le continent le moins « attractif ».

Enfin, le principe même de la délocalisation des réductions d'émissions est contestable, en particulier quand il s'agit de délocalisation vers les pays en développement. En effet, si un futur accord mondial imposait à ces pays des obligations de réduction, ils risqueraient s'apercevoir que, sur leur propre sol, les réductions d'émission les plus faciles et les moins coûteuses auront déjà été utilisées par les économies développées du Nord. Les pays du Sud seraient ainsi la proie d'une sorte de « néocolonialisme climatique » : leurs possibilités de limiter à bon marché la hausse de l'effet de serre auraient été appropriées par les pays développés, un peu de la même manière que leurs matières premières sont appropriées à bas prix par les multinationales de ces pays...

La Belgique utilise aussi ce mécanisme. Par exemple, pour respecter la répartition des charges entre régions et fédéral, les autorités fédérales se sont engagées à acheter 12 millions de tonnes de droits d'émission au cours de la période 2008-2012. En octobre 2008⁶, 7 projets ont fait l'objet d'un contrat, pour un maximum de près de 90 millions €. L'achat de ces droits d'émission est financé par le fonds Kyoto, qui est lui-même financé par la cotisation fédérale sur la consommation électrique, donc par tous les consommateurs (en Région wallonne, les entreprises qui ont signé un accord de branche sont dispensées de cette cotisation).

Sous la pression des organisations syndicales, le fédéral a mis en place un comité technique chargé de remettre un avis sur les projets proposés au gouvernement. Ce comité s'appuie notamment sur des critères sociaux (respect des conventions de l'OIT, ...), mais très peu de projets permettent de rencontrer ceux-ci.

⁵ Données en septembre 2009, Voir <http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>

⁶ D'après : Cour des Comptes (2009), Politique climatique fédérale, Mise en œuvre du protocole de Kyoto.

Conclusion

Ce type de structure de validation des projets devrait être généralisé à l'ensemble des MDP. Le nombre de projets financés serait sans doute restreint drastiquement mais au moins ceux-ci assureraient également le développement des PVD dans des conditions socialement acceptables.